

Communiqué de presse

Quand les sénateurs attaquent le collège pour tous !

En votant un amendement déposé par le rapporteur de la loi sur l'orientation et la formation professionnelle tout au long de la vie, les sénateurs se sont prononcés en faveur de la scolarisation d'élèves de quinze ans par les Centres de Formation des Apprentis afin d'y préparer un projet d'apprentissage.

Le SE-UNSA dénonce cette grave atteinte au principe républicain de la scolarisation commune qui montre à quel point le combat pour le collège unique n'est pas terminé. Depuis son avènement, il y a plus de trente ans, des dispositifs spécifiques n'ont cessé d'écorner l'idéal de la scolarisation commune de tous les élèves jusqu'à 16 ans. Sous couvert de lutter contre l'échec scolaire, les 4^{ème} et 3^{ème} techno ont succédé aux CPA et CPPN, les classes en alternance aux 4^{ème} d'Aide et de soutien et aux 3^{ème} d'insertion, l'« apprentissage Junior » et la Découverte professionnelle 6 heures aux 3^{ème} CPA et 3^{ème} préparatoire à la voie professionnelle... On en oublie sans doute. Faute d'avoir défini ce que devaient être les objectifs spécifiques du dernier maillon de la scolarité commune, le système a traité le problème de la difficulté scolaire sur le mode de la relégation.

Avec l'adoption du socle commun de connaissances et de compétences, cette époque devrait être révolue. On n'en est que plus surpris de l'initiative incongrue prise par les sénateurs.

Le SE-UNSA attend de la représentation nationale qu'elle porte pleinement les objectifs de la loi de 2005 au lieu de lui porter des coups de canif.

Il condamne le signal négatif qui est envoyé à la communauté éducative à l'heure où on lui demande légitimement de se mobiliser dans la mise en œuvre du socle commun.

Le SE-UNSA rappelle que l'achèvement du processus de démocratisation du collège impose de repenser en profondeur les contenus qui y sont dispensés et leur mode d'évaluation.